

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 JANVIER 2018

DELIBERATION N°2018-06

**OBJET : Approbation du Compte Administratif 2017
Arrêt du Compte de Gestion 2017**

BUDGET ANNEXE

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, LAVAL, RASPEAU, Mmes HORN, BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. TENE représenté par M. SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération :

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que le Conseil d'Administration doit :

- entendre, débattre et arrêter le Compte de Gestion 2017 du Comptable Public afférent au budget annexe ;
- examiner et approuver le Compte Administratif 2017 afférent au budget annexe.

L'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en son absence, le Président se retire et l'Assemblée est présidée par M. André CLEMENT, 1^{er} vice-président.

M. André CLEMENT propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget Annexe pour l'exercice 2017, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 212 841.00€
Dépenses	1 215 628.11€
Résultat de l'exercice	-2 787.11€
Excédent reporté	215 339.00€
Résultat global	212 551.89€

Après en avoir délibéré et après étude du Compte Administratif, examen du Compte de Gestion, vérification de la conformité des deux documents et débats, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en ce qui concerne le Budget Annexe 2017 :

- d'approuver le Compte de Gestion 2017 établi par le Payeur Départemental ;
- d'approuver à l'unanimité les résultats 2017 et d'adopter le Compte Administratif 2017 qui est conforme au Compte de Gestion 2017 du Payeur Départemental ;
- de donner mandat au Président pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
Le 23 Janvier 2018

Le Président,

Pierre IZARD